



Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 février 2014;

Considérant qu'un avis a été affiché aux endroits prescrits par le conseil, le 25 février 2014, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil accorde une dérogation mineure visant à autoriser une gloriette (gazebo), un spa et une piscine en cour avant, soit entre le chalet et l'emprise de la rue. Le chalet étant situé au centre de la propriété, la cour avant occupe presque la moitié du terrain.

#### **2014-63                            QUARTIER RÉSIDENTIEL RUE CROUSSETTE – EXEMPTION DE TAXES.**

Considérant que la municipalité veut promouvoir la vente de terrain et inciter la construction de résidences dans le nouveau quartier résidentiel de la rue Croussette;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins donnera une exemption de taxes foncières et spéciales comme suit pour ceux et celles qui achèteront un terrain appartenant à la municipalité et construiront une résidence.

Exemption de taxes comme suit :

- 1<sup>ère</sup> année : 75% taxes foncières et spéciales.
- 2<sup>ième</sup> année : 50% taxes foncières et spéciales.
- 3<sup>ième</sup> année : 25% taxes foncières et spéciales.

#### **2014-64                            BERNIER SERGERIE JESSY, TANGUAY ÉRIC - EXEMPTION DE TAXES.**

Considérant que Mme Jessy Bernier Sergerie et M. Éric Tanguay ont acheté un terrain en 2013 de la municipalité dans le nouveau quartier résidentiel de la rue Croussette et qu'ils ont construit une résidence;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité donne une exemption de taxes foncières et spéciales à Mme Jessy Bernier Sergerie et M. Éric Tanguay, comme suit :

- 2014 : 1<sup>ère</sup> année : 75% taxes foncières et spéciales.
- 2015 : 2<sup>ième</sup> année : 50% taxes foncières et spéciales.
- 2016 : 3<sup>ième</sup> année : 25% taxes foncières et spéciales.

#### **2014-65                            DEMANDE DE M. LUC PAQUET – SERVITUDE POUR INSTALLATION LIGNE ÉLECTRIQUE.**

Considérant que M. Luc Paquet a fait une demande à la municipalité afin d'avoir l'autorisation d'installer une ligne électrique d'environ 4 km pour opérer son érablière;

Considérant que cette demande est pour avoir la permission de la municipalité d'installer des poteaux de la ligne électrique dans l'emprise du chemin de la municipalité qui se termine au pont qui engendre la rivière Grand-Méchins;

En conséquence, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité appuie son projet pour l'installation d'une ligne électrique pour se rendre à son érablière.

Que la municipalité est en accord pour l'installation de poteaux dans l'emprise de la rue conditionnellement à ce qu'un plan identifie clairement la position des poteaux et que la municipalité aura fait l'étude de ce plan et aura donner son accord final. Le tout pour être certains que l'emplacement des poteaux ne nuisent pas advenant l'élargissement de la route du Moulin.

#### **2014-66 RÉPARATION DE LA NIVELEUSE.**

Considérant que la niveleuse doit être réparée afin de faire effectuer des travaux de bouchinage à l'avant;

Considérant que la municipalité doit faire l'achat de quatre pneus neufs sur ce véhicule;

En conséquence, il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité autorise une dépense d'environ 10 000 \$ pour les travaux de réparation et l'achat de 4 pneus neufs.

Que la directrice générale est autorisée à faire réparer la niveleuse et à procéder à l'achat de 4 pneus neufs.

#### **2014-67 TABLE RÉCUPÉRATION HORS FOYER – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.**

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins fasse une demande d'aide financière à La Table pour la récupération hors foyer dans le cadre du volet 1 – Aires publiques municipales.

Que Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à faire la demande et à signer tous les documents au nom de la municipalité de Les Méchins.

#### **2014-68 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est 19h48 et il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

---

Alain Dugas, maire

---

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière